

DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
ARRONDISSEMENT D'AUTUN
CANTON DE SAINT-VALLIER
COMMUNE DE SANVIGNES-LES-MINES

Délibération du conseil municipal

SEANCE DU 25 MARS 2024

Délibération n° CM2024_22

Convocation du 12 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Quorum : 14

Nombre de conseillers présents : 25

Nombre de votants : 27

Thème : FINANCES

Objet : créances éteintes

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-cinq du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SANVIGNES-LES-MINES, s'est réuni à la salle de la Trèche, sous la présidence de M. Jean-Claude LAGRANGE, Maire.

Sont présents : M. LAGRANGE, Mme PERRIN, M. FOURRIER, Mme SEVIN, M. DEFACHELLE, Mme GRANDO, M. PICHARD, Mme RICHARD-PERROT, M. GRAS, Mme GILLOT, Mme CARNOT, M. DE ABREU, M. PAQUAUX, M. WACKENHEIM, Mme ZARÉBA, Mme DOUHARD, M. JATOCHA, M. LABAUNE, M. TREUILLET, Mme BRUNEL, M. LOCTIN, M. MARTIN, Mme MAES, Mme PRIET, M. ANDRÉ.

Sont excusés : Mme FRÈRE qui a donné pouvoir à Mme PRIET
Mme MARTIN-ROUSSEAU qui a donné pouvoir à M. MARTIN

Secrétaire de séance : Madame Annie CARNOT

RAPPORT PRESENTÉ PAR : V PERRIN

Le rapporteur informe que le Trésorier municipal est chargé du recouvrement des titres de recettes de la commune. Il a fait savoir que des usagers des services font l'objet de liquidation personnelle sans liquidation judiciaire.

Il convient donc d'annuler les dettes pour un montant de 266,25 € par l'émission d'un mandat à l'article 6542 « créances éteintes ».

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser monsieur le maire à effectuer les écritures comptables nécessaires.

Sur proposition du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à annuler la dette de 266.25 €,
- **Dit** que le mandat nécessaire sera émis à l'article 6542 du budget 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire
Ajourné
V PERRIN
Jean-Claude LAGRANGE.



La secrétaire de séance,

Annie Carnot
Annie CARNOT.

Transmis à la Sous-Préfecture le 02.04.2024 et publié sur le site internet de la commune le 04.04.2024